

# DECISION DU MAIRE

**DEPARTEMENT DU MORBIHAN**

Le Maire de la Ville de Vannes

**VILLE DE VANNES**

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Administration Pôle Animation

SPORTS - LOISIRS

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 8 juin 2020 prise conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

**Tarifs Ty Golfe 2022/2023**

**Compétence n° : 2**

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2022 fixant les tarifs des services publics municipaux,

## DECIDE

**Article 1** : de fixer comme suit, les tarifs applicables pour la saison 2022/2023 à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022, pour les prestations proposées par le Centre de Vacances Ty Golfe dans le cadre de l'accueil de groupes, des classes de découverte et des séjours 100 % Sports-Loisirs :

PRESTATIONS	FORMULE	Par personne par jour	
		Vannetais	Non vannetais
Accueil de groupe et classe découverte en pension complète ( <i>un adulte gratuit par groupe de 12 enfants</i> )		37,50 €	49,65 €
Hébergement (jour et nuit, sans repas) - Location libre		26,80 €	29,80 €
Séjour 100 % Sports-Loisirs en pension complète avec activités	Individuel	47,10 €	80,05 €
	Groupe de 8 enfants sans animateur		74,70 €
	Groupe de 12 enfants avec animateur		66,15 €
Accueil de groupe à la demi-journée et sans repas		7,40 €	9,35 €

.../...

Envoyé en préfecture le 04/07/2022

Reçu en préfecture le 04/07/2022

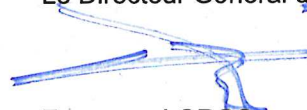
Affiché le

ID : 056-215602608-20220628-220628H15569H1-AR

FRAIS ACCESSOIRES	
Linge de lit	1,65 €
Petit-déjeuner	2,20 €
Repas	5,55 €
Tarif horaire intervenant	35,50 €

VANNES, le 28 juin 2022

Le Directeur Général des Services,



Emmanuel GROS

La présente décision municipale  
a été affichée en Mairie le :